

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire en mairie sous la présidence de Joseph DEAGE, Maire.

Étaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRV Jean-Marc, BEL Louis, NÉPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, JORDAN Nermin, BUFFET Josette, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusées : BON Emilie, DEVILLE Marie-Jo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FILLON Murielle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME : nouveaux permis de construire déposés :

Monsieur le Maire fait part du dépôt du nouveau permis de construire à proximité de la résidence autonomie. Ce projet est constitué de deux immeubles de 20 logements, soit 40 au total, dont 8 à accession aidée.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de demande d'admission en non-valeur concernant la facturation d'eau 2019, d'un montant de 234,72 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ACQUISITION PARCELLE AI N° 447 « LA COMBE » :

Vu la demande de Monsieur ROCH, concernant une régularisation foncière de long de la voirie communale, Monsieur le Maire propose d'acheter la parcelle cadastrée AI n° 447, lieudit « La Combe », d'une contenance de 26 m² au prix de 10€/m² ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : des devis ont été demandés pour le déplacement d'un candélabre au 230 Rue du Sanjhon et le remplacement d'un mat accidenté au 275 Rue du Sanjhon.

Dépôt de matériaux inertes : une entreprise dépose actuellement des matériaux inertes au Chemin des Pas, ce qui génère des nuisances pour le voisinage. Monsieur le Maire a proposé à l'entreprise un autre emplacement sur le secteur « en Beules » contre une participation financière de 200 € par mois. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Logiciel de gestion des salles communales : les salles de la mairie étant très demandées pour les activités associatives, les réunions, et les diverses manifestations, la commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des salles pour faciliter la gestion. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Stationnement : suite à de nombreuses incivilités, un arrêté permanent sera pris pour interdire le stationnement sur la place du Champ Dunand, du vendredi soir au samedi midi, pour l'organisation du marché. Un portique sera également installé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SIVOM : les employés du SIVOM ont réalisé le marquage au sol « Route de la Glière », et matérialisé un passage piéton au niveau de la résidence autonomie. Ils ont également végétalisé les abords de la résidence.

Travaux « Route des Chambrettes » : les travaux d'assainissement et d'eau potable sont terminés. Les réseaux secs seront prochainement enterrés. L'enrobé pourra être réalisé d'ici la fin de l'année.

Halle du Lyaud : le permis de construire de la structure du marché couvert sera prochainement déposé.

Mystère au village : l'animation a connu un franc succès. Remerciements adressés aux commissions animation et sentiers. Les bénéfices reviennent à l'association des parents d'élèves.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue lundi 08 novembre à 20h00.

Le Lyaud, le 08 octobre 2021.

Le Maire,
Joseph DEAGE

